05/10/2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les erreurs de tri coûtent cher au recyclage !



Chaque jour, des erreurs de tri viennent perturber le recyclage des emballages. Objets en plastique déposés dans le bac de tri, emballages emboîtés les uns dans les autres, ou enfermés dans des sacs… Ces gestes, souvent commis par méconnaissance, compliquent le travail du centre de tri, dégradent la qualité des matériaux recyclés et génèrent des surcoûts pour la collectivité.

Sur le territoire des Hauts Tolosans, les erreurs de tri représentent aujourd'hui près de **25 % du contenu de la poubelle jaune**, un chiffre en hausse ces dernières années. Pourtant, quelques gestes simples permettent d'améliorer significativement la qualité du tri.

Les bons réflexes à adopter

Pour bien trier ses emballages, trois gestes simples sont à retenir :

✓ **Vider** : les emballages doivent être bien vidés de leur contenu. Il n'est pas nécessaire de les laver.

✓ **Séparer** : les emballages ne doivent pas être emboîtés les uns dans les autres. Chaque emballage doit pouvoir être identifié individuellement sur la chaine du centre de tri pour être recyclé

Publié le : 05/10/2026 10:15 (Europe/Paris)
Par : Le Maire
https://www.intramuros.org/bellesserre/documents_administratifs/81168

✓ **Déposer en vrac** : les emballages sont à déposer directement dans le bac ou la borne de tri, sans sac, afin qu'ils puissent être correctement triés.

Ces trois **réflexes** sont les gestes essentiels pour améliorer la qualité du tri et donner toutes leurs chances aux emballages d'être recyclés.

Au cours des prochaines semaines, la Communauté de communes des Hauts Tolosans proposera une série de focus sur les erreurs de tri les plus fréquentes.
Premier rendez-vous avec une erreur de tri fréquente : *les emballages non vidés.*

RS et IM

Les erreurs de tri coûtent cher au recyclage !



25% d'erreurs dans la poubelle jaune… On peut faire mieux !

Chaque jour, ces erreurs de tri viennent perturber le recyclage : emballages emboîtés, sacs fermés, objets … Des erreurs souvent involontaires, mais qui ont des conséquences sur la qualité du tri et le coût du service.

👉 **Les bons gestes à retenir :**

- Uniquement **les papiers et emballages**
- Je **vide** mes emballages (inutile de les laver !)
- Je les **sépare** (pas d'emballages emboîtés)
- Je les dépose **en vrac** dans le bac de tri (sans sac)

🤔 Un doute ? *Vérifiez avant de jeter !* Consultez le guide du tri

🗓️ *À venir* : une série de focus sur les erreurs les plus courantes et les bons gestes à adopter.

Premier rendez-vous avec une erreur *de tri fréquente : les emballages non vidés.*

Publié le : 05/10/2026 10:15 (Europe/Paris)
Par : Le Maire
https://www.intramuros.org/bellesserre/documents_administratifs/81168